

# Le 13 octobre 2015 :

# votez la CGT pour les élections au CTS du SPIP du Var



Nous allons très prochainement devoir réélire nos représentants au Comité Technique Spécial.

Pourquoi refaire les élections ?

Sans polémiquer, nous répondrons que cela fait suite à une bétise phénoménale de notre administration qui a enclenché le recours d'une organisation syndicale, privant ainsi le SPIP du Var de la constitution d'un CTS par répartition des sièges.

**Attention : contrairement aux autres élections, le vote pourra se faire à l'urne au siège le 13 octobre 2015.**

**Le vote par correspondance est toujours possible, notamment pour les agents de l'antenne.**

**La CGT est candidate à ce scrutin.**

Nous ne vous présentons pas nos militantes et militants, connus de tous depuis longtemps. Notre organisation n'attend pas les élections pour se manifester.

**La CGT est une organisation multicatégorielle qui défend les intérêts collectifs et individuels des agents de tous corps et de tous grades.**

Notre combat, nous le menons avec vous sans relâche sur les dossiers nationaux mais aussi sur les dossiers locaux :

- remboursements des frais de déplacement ;
- amélioration des conditions de travail ;
- formation des personnels ;
- sécurité dans les SPIP ;
- retraite des assistantes sociales ayant choisi le rattachement au corps des CPIP.

Pour cela, la CGT siège à tous les niveaux de notre administration : régional, ministériel, justice et fonction publique.

**Voter pour la CGT, c'est l'assurance d'une écoute et du suivi des problématiques locales à tous les stades de la fonction publique pendant que d'autres organisations syndicales subissent des arbitrages supérieurs à leur niveau qui minimisent leur représentativité.**

Aujourd'hui au SPIP 83 comme dans tous les SPIP, la CGT reste majoritaire.

Elle est également représentative pour les personnels administratifs et les personnels de surveillance.

**La CGT est la seule organisation véritablement représentative dans toutes les instances, dont le Comité Technique SPIP.**

Votez pour la seule organisation syndicale qui considère et rassemble tous les personnels, quel que soit leur corps ou leur grade.

## VOTEZ LA CGT

**LA CGT : UNE ORGANISATION SYNDICALE ANCRÉE DANS LA LUTTE !**

**2008 : UNE MOBILISATION HISTORIQUE POUR UNE REVALORISATION**

Le 5 juin 2008, plus du tiers de la profession est dans la rue. La mobilisation des services, largement portée par la CGT, oblige l'administration à retirer son projet initial de réforme statutaire, qui n'accorde aucune revalorisation. Suite à la rédaction d'un accord qui brade nos missions contre une revalorisation qui reste insatisfaisante, la CGT refuse la signature du protocole de 2009, et maintient la pression sur le statut et les missions.

**2011 : UN MOUVEMENT DE FOND SUITE À «L'AFFAIRE DE PORNIC»**

Le mouvement large et unitaire des personnels de la Justice permet de rétablir la vérité face aux mensonges de Sarkozy. La manifestation unitaire du 29 mars 2011 est une démonstration de force des personnels de la Justice, à laquelle la CGT contribue largement.

**2012-2014**

La lutte et la victoire contre le DAVC, la mobilisation contre Origine, l'abrogation du jour de carence dans la fonction publique, le maintien des antennes SPIP à Lure, Péronne, Abbeville, ... l'absence de segmentation des suivis, la mobilisation massive et victorieuse contre la privatisation de la probation; les créations d'emplois, la bagarre pour la reconnaissance d'un ratio de prise en charge par travailleur social, le combat contre la pré-affectation. Autant de luttes menées par la CGT à vos côtés, pour défendre nos conditions de travail, nos droits, nos missions, et obtenir de nouveaux acquis. La CGT se bat sur le terrain du métier, impose son approche socio-éducative et son idée d'une probation humaniste hors des sentiers rebattus de l'expertise criminologique. C'est pourquoi il est important de continuer dans cette voie, car c'est celle de l'avenir de nos professions et de nos services !

# UNE PRÉSENCE COMBATIVE POUR PORTER LES REVENDICATIONS POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DES SPIP POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC ET NOS MISSIONS

## EMPLOI ET BUDGET

- ✓ Un plan de recrutement pluri-annuel de CPIP et de PA dans les SPIP basé sur un effectif cible, lui-même déterminé par un ratio maximum de 50 personnes suivies par travailleur social ;
- ✓ l'instauration d'un TCCBS permettant de pallier les congés formation, maternité, longue maladie en lieu et place du dispositif inadapté de CPIP placés ;
- ✓ l'élaboration d'organigrammes de référence par antenne ;
- ✓ des moyens humains et matériels et des lignes de crédit pour des budgets d'insertion dignes d'un service public respectable et respecté ;
- ✓ l'augmentation des budgets d'intervention des SPIP et leur répartition équitable entre les services.

## STATUTAIRE ET INDEMNITAIRE

- ✓ Un passage en catégorie A type pour les travailleurs sociaux qui correspondrait aujourd'hui à une juste reconnaissance de leur métier et de ce qu'ils font déjà ;
- ✓ la réévaluation de l'ISS, l'obtention de l'ICP, et leur intégration dans le traitement de base ;
- ✓ la suppression de la NBI et sa transformation en points d'indices pour tous ;
- ✓ la fin de l'emploi précaire et la titularisation de l'ensemble des contractuels.

## ORGANISATIONS DE SERVICE

- ✓ L'instauration d'espaces d'échange autour des suivis : supervision, analyse des pratiques, formations internes... ;
- ✓ la mise en place d'une pluridisciplinarité respectueuse des missions de chacun, comme regards croisés sur les situations et non pas comme segmentation des suivis ;
- ✓ des organisations de service négociées avec les personnels, qui intègrent la question de la santé au travail ;
- ✓ une répartition équitable de la charge de travail au sein des services, sur la base de critères clairs et transparents ;

- ✓ le respect du temps de travail et des chartes des temps : c'est à l'origine de s'adapter aux textes réglementaires et aux réalités des temps de travail et non l'inverse ;
- ✓ une véritable gestion des services ressources humaines digne de ce nom dans les SPIP ;
- ✓ une réflexion sur la pluridisciplinarité dont le préalable est la création des conditions favorables à la mise en place d'équipes pluridisciplinaires dans les SPIP, dont l'action doit exclusivement porter sur la réponse aux besoins des publics pris en charge

## FORMATION

- ✓ La reconnaissance interministérielle de la formation initiale, qui doit être sanctionnée par un titre de niveau II ;
- ✓ le retour à une formation à deux ans en alternance, sans pré-affectation et sans obligation de maintien deux ans sur le premier poste ;
- ✓ une formation continue de qualité, qui permette réellement d'évoluer tout au long de la carrière, qui répondent aux besoins des publics et qui ne consiste pas à se former pour répondre aux injonctions de l'administration.

## MISSIONS

- ✓ La reconnaissance du caractère régalien des missions du SPIP ;
- ✓ le respect de notre identité professionnelle et notre réel savoir-faire : le travail éducatif visant la responsabilisation et la (ré)insertion des personnes suivies, l'accompagnement tout au long de la mesure, le travail sur l'histoire de vie et le passage à l'acte, les échanges transversaux avec les partenaires ;
- ✓ pour les cadres une véritable professionnalisation et un repositionnement dans leur rôle d'appui technique ;
- ✓ pour les personnels administratifs : une reconnaissance des compétences et des spécificités relatives à chaque poste ;
- ✓ pour les surveillants PSE : une remise à plat des chartes des temps qui demeurent

insupportables pour les collègues et une harmonisation nationale des fiches de poste ;

- ✓ pour les assistants sociaux : une clarification des missions contenues dans la fiche de poste des AS en SPIP ;
- ✓ pour les psychologues, la création d'un corps unique de psychologues d'État, sans article 10, avec un temps FIR et un respect de leur éthique professionnelle ;
- ✓ des méthodes de travail ouvertes sur le droit commun et en prise réelle avec les besoins des publics pris en charge par les SPIP, avec une conception progressiste de la justice ;

## NOUS COMBATTONS

- ✓ Le statut spécial archaïque qui bafoue le droit de grève et les droits à la défense ;
- ✓ la MAP («modernisation de l'action publique») qui se substitue à la RGPP (révision générale des politiques publiques). Cette modernisation se traduit dans la pénitencière par la privatisation des prisons, la délégation de nos missions régaliennes, les restructurations (fusions, mutualisations, plateformes, fermetures,...), le recours généralisé aux emplois précaires et à la réserve pénitentiaire ;
- ✓ les politiques sécuritaires qui privilégient le tout répressif et le tout carcéral ;
- ✓ les conditions de détention indignes ;
- ✓ l'extension du contrôle social au détriment des solidarités ;
- ✓ le repli sécuritaire de l'administration pénitentiaire.

**La CGT est combative sur tous les fronts : défense du service public, emplois, formation, conditions de travail et plus que jamais présente auprès des personnels ! Ne laissons pas l'administration nous imposer ses choix sans concertation !**

**Faisons entendre nos voix !**

**POUR VOTER CGT, VOUS DEVREZ VOTER POUR LA LISTE SOUTENUE PAR LE SIGLE : LA CGT.**

**LE 13 OCTOBRE 2015, PAR LA LUTTE ET PAR LE VOTE, AVEC LA CGT, CHANGEONS LA DONNE !**